

Excédent de clôture d'exploitation : 44 153.56 €

Section d'investissement : Dépenses 18 825.49 €

Recettes 16 321 €

Résultat antérieur reporté excédentaire : 4 199.63 €

Excédent de clôture d'investissement : 1 695.14 €

Tous ces résultats sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

L'affectation du résultat : 1 695.14 € d'excédent de financement de la section d'investissement sur le compte 001 et 44 153.56 € en report excédentaire en exploitation sur le compte 002.

Budget Eco-quartier

Section fonctionnement : Dépenses - €

Recettes 4 890 €

Excédent de fonctionnement reporté : 69 632.65 €

Section d'investissement : Dépenses 4 890 €

Recettes - €

Résultat antérieur déficitaire : - €

Restes à réaliser recettes : - €

Restes à réaliser dépenses : - €

Tous ces résultats sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

L'affectation du résultat : 4 890 € de déficit d'investissement.

III- Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du budget principal 406, du budget écoquartier 40610 et du budget assainissement 430 de la SGC du Blanc.

IV- Vote du budget 2023

Le budget 2023 sera orienté en investissement par :

- La poursuite de la rénovation de notre éclairage public 39.5KE, opération menée sur 3 exercices, nous en sommes à la 2^{ème} et à la 3^{ème} tranche qui sont en cours de réalisation. *Cet investissement nous permettra d'économiser 1/3 de la consommation à la fin du programme.*
- La numérotation en termes d'affichage et d'orientation des concessions du cimetière communal 6.2.KE finalisation.
- La poursuite du projet de l'ECO QUARTIER ST LEONARD et sa viabilisation 422 880€ H.T., subventions DETR, DSIL demandées. En attente de la réponse pour les demandes de subventions.
- Un city stade, 76 730.40€ avec une subvention demandée auprès de l'ANS. En attente de la réponse de la demande de subvention.
- Le conseil municipal décide de la mise en vente du bâtiment de la boulangerie et de la mise en place d'un distributeur de pain.

Une vigilance a été réalisée et sera poursuivie sur la baisse des dépenses courantes, comme l'électricité (travaux de changement de compteur de la salle des fêtes d'un compteur C4 à un compteur C4 au tarif bleu réglementé), les consommables, le petit outillage etc...

Nous poursuivons nos efforts en matière d'attractivité de la Commune, en fleurissant et en étant respectueux de la biodiversité,

Notre budget global s'équilibrera à hauteur de 515KE en fonctionnement et 214KE en investissement.

Budget principal

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2023 principal qui s'équilibre à :

- **Budget Principal** en fonctionnement **515 453.31€**, et en investissement **214 980.40 €**.

Budget Assainissement

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2022 d'assainissement qui s'équilibre à :

- **Budget Assainissement** en fonctionnement d'exploitation **81 419.79 €**, et en section d'investissement **18 016.14 €**.

Budget Eco-quartier

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2022 Eco-quartier qui s'équilibre à :

- **Budget Eco-quartier** en fonctionnement **313 063.25 €**, et en section d'investissement **548 569.50€**.

V- Demandes de subventions, délibérations

- Le conseil municipal décide de vendre la grosse benne de la commune répertoriée à l'inventaire au numéro 22, qui n'est plus utilisée par le service technique, et qui a été acquis en 2003.

Le conseil municipal décide de le vendre au prix de 3 500€.

- Le conseil municipal décide de vendre la petite benne de la commune répertoriée à l'inventaire au numéro 8/2006, qui n'est plus utilisée par le service technique, et qui a été acquis en 2006.

Le conseil municipal décide de le vendre au prix de 500€.

- Monsieur le Maire signale qu'il manque deux délégués suppléants pour le SIRSA (syndicat de transport scolaire d'Argenton sur Creuse). En effet, les deux délégués titulaires sont :
 - M. BLUSSEAU Sylvain et Mme VERNEAU Astrid

Il est tenu de désigner deux nouveaux délégués suppléants pour représenter la commune de Rivarennnes au SIRSA :

- **Mme. Virginie LEDUC et Aurélien POIRON**

- Demande de subvention ADMR, le conseil municipal décide d'accorder 30 euros de subvention à l'ADMR.
- Demande de subvention Cœur de Brenne de Ciron : le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.

VI- Questions diverses

- Projet biomasse de la carrière LHOIST : la commune doit émettre son avis.
- Pièce de Théâtre les Val'Dingos, samedi 15 avril 2023 avec Familles Rurales.